

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 5 AVRIL 2016

Consultation publique :

À 18h30 s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur le projet suivant, à savoir :

- Projet de règlement numéro 197-03-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation et de réviser les dispositions générales visant les bâtiments accessoires.

Monsieur le Maire suppléant, Martin Charron, appuyé par monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier expliquent le projet de Règlement et répondent aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h45.

Cinq (5) personnes et étaient présentes.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 5 AVRIL 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 5 avril 2016, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Pierre Leclerc
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Catherine Trickey
Siège numéro 6 : Martin Charron

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Martin Charron.

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier; et
Madame Line Milo, assistante greffière.

MOMENT DE RÉFLEXION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire suppléant référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
Quarante-cinq personnes (45) étaient présentes dans la salle des délibérations.
4. 1^e Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2016
7. Adoption de la liste de paiements et des chèques pour le mois de mars 2016

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques en date du 1^{er} avril 2016

Chèques : 963 985,31 \$
Débets directs : 175 680 \$

TOTAL : 1 139 665,31 \$

Chèques numéros : 16030 à 16202

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de février 2016 : 96 700 \$
Valeur au cours du mois de février 2015 : 79 800 \$
Valeur pour l'année 2016 : 2 794 239 \$

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2015

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2016

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 29 février 2016

6 interventions
2 interventions (entraide)

- Rapport d'embauche – Février 2016

- Rapport de la Commission municipale du Québec – CMQ-65313 – Suspension d'un conseiller

- Dépôt officiel du Directeur général et greffier de deux (2) lettres de démission suivi du constat et déclaration de vacances au poste de la conseillère, madame Catherine Trickey du district numéro cinq (5) ainsi qu'au poste du conseiller, monsieur Pierre Leclerc du district numéro deux (2), conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Lesdites démissions seront effectives, en date du 21 avril 2016.

GESTION ET ADMINISTRATION

- G-1 Adoption du Règlement numéro 228-01-2016 modifiant le Règlement numéro 228-2015 ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2016 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que les taux variés de la taxe foncière sur certains immeubles pour l'année 2016 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y modifier l'article 13, ayant trait aux soldes de cinq (5\$) dollars

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- G-2 Inscription – Congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) du 25 au 27 mai 2016
- G-3 Démarche pour développement économique de la Ville – Mandat aux membres du Conseil municipal
- G-4 Demande à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil de faire pression sur le Gouvernement du Québec pour que ses tarifs des redevances sur les matières extraites des sablières ou gravières soient augmentés
- G-5 Abrogation du Règlement numéro 212-2014 abrogeant le règlement numéro 107-2006 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et de véhicule-outils sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham afin d'adopter le modèle de règlement présenté par le ministère des Transports du Québec (MTQ)
- G-6 Avis de motion : Adoption du Règlement d'emprunt XXX-2016 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 411 000 \$ pour la modernisation de l'éclairage routier sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham
- G-7 Nomination d'une représentante dans le dossier du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- G-8 Autorisation de signatures – Entente concernant l'aménagement d'un « Cube Morency »
- G-9 Élection municipale partielle du 22 mai 2016 - Tarif de rémunération du personnel électoral
- G-10 Amendement de la résolution numéro 15-06-189 / Résultats d'ouverture de soumissions suite à l'appel d'offres public- projet d'identification civique sur plusieurs années – bornes 9-1-1
- G-11 Assurance Collective – Mandat à ASQ consultant en avantages sociaux
- G-12 Assurance collective – Délégation pour soumission
- G-13 Assurance collective – Appel d'offres
- G-14 Projet « AKAL » – Développement domiciliaire et commercial
- G-15 Reconnaissance du travail de madame Kathleen Wilson et entente contractuelle avec la Ville de Brownsburg-Chatham
- G-16 Nomination d'un substitut du Maire au Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA

- L-1 Adoption du Règlement numéro 170-18-2016 modifiant le Règlement numéro 170-06-2012 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l'article 1, concernant la tarification des terrains de tennis
- L-2 Adoption du Règlement numéro 170-19-2016 modifiant le Règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l'article 4, en y ajoutant l'alinéa 4,6 - Tarification du Camp de relâche
- L-3 Adoption du Règlement numéro 170-20-2016 modifiant le Règlement de tarification numéro 170-16-2014 modifiant le règlement 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les tarifs à l'usage des sentiers de ski de fond « La Randonnée » remplaçant et abrogeant le règlement numéro 170-16-2014
- L-4 Renouvellement du droit de passage pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018 au « Centre de Pêche des Sportifs » - Monsieur Jacques Vadeboncoeur
- L-5 Renouvellement du droit de passage pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018 au « Centre de Pêche Cushing » - Monsieur Jean-Bruno Berthiaume
- L-6 Autorisation pour présenter une demande dans le cadre du Programme - Emplois Été Canada 2016
- L-7 Autorisation pour présentation d'une demande de bail de location auprès du *ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles* pour les installations de la marina municipale

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

- RH-1 Fin complète du lien d'emploi – Employé # 302-000-300
- RH-2 Autorisation d'une nouvelle grille salariale pour les salariés étudiants de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la saison estivale 2016

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U-1 Adoption du second projet de règlement numéro 197-03-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation et de réviser les dispositions générales visant les bâtiments accessoires

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- U-2 Adoption du Règlement numéro 197-02-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage spécifique de « Établissement de vente et réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone centre-ville Cv-708
- U-3 Avis de motion : Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera bonifié par l'ajout d'un volet Patrimoine et d'un volet Paysage qui sera déposé ultérieurement et visant à édicter un encadrement réglementaire
- U-4 Avis de motion : Projet de règlement numéro 197-04-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage spécifique « Établissement d'entretien et réparation de machinerie lourde » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone agricole A-136.
- U-5 Adoption du projet de règlement numéro 197-04-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage spécifique « Établissement d'entretien et réparation de machinerie lourde » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone agricole A-136
- U-6 Recommandation : Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage « Établissement d'entretien et réparation de machinerie lourde » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone agricole A-136 – 130, montée La Branche – Monsieur Claude Baril pour et au nom de Produits forestiers Claude Baril
- U-7 Recommandation : Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage « habitation multifamiliale » dans la zone R-614 – 371, rue Saint-Joseph – Monsieur Stéphane Duquette
- U-8 Recommandation : Le développement résidentiel Domaine La Sucrierie / Nouveaux modèles de résidences proposés par le promoteur
- U-9 Demande de dérogation mineure numéro DM-2015-05 – Lot projeté 5 590 071 du cadastre du Québec, lot vacant situé sur la route du Canton – Dimensions et superficie d'un lot – Madame Ginette Morrissette Foucault
- U-10 Demande de dérogation mineure numéro DM-2015-06 – Lot projeté 5 590 072 du cadastre du Québec, lot vacant situé sur la route du Canton – Dimensions et superficie d'un lot – Madame Ginette Morrissette Foucault

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U-11 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2014-00030 – Création des lots 5 622 849 et 5 622 850 du cadastre du Québec – Madame Gisela Waddell Potthast
- U-12 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 7 502,8 mètres carrés, correspondant au lot 4 422 453 du cadastre du Québec et d'y permettre un « établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde » au 130, montée La Branche – Monsieur Claude Baril pour et au nom de Produits forestiers Claude Baril

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- TP-1 Demande auprès du ministère des Transports du Québec relativement à une demande d'ajout de signalisation de danger pour présence d'autobus scolaires sur la route du Canton (route 148), sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le secteur de Saint-Philippe Est – Entre le 4 et le 126, route du Canton
- TP-2 Autorisation de poursuite du projet d'implantation – Projet d'identification civique – Référence Bornes 9-1-1
- TP-3 Résultats – D'appel d'offres public pour le marquage sur chaussée de certaines rues – Octroi de mandat

9. Correspondance

10. Dossiers des membres du Conseil municipal

11. Varia

12. 2^e période de questions

13. Levée de la séance

16-04-94

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter deux (2) points à l'ordre du jour, à savoir :

8- Dépôt officiel du Directeur général et greffier – Deux (2) lettres de démission;

G-17 Nomination d'un remplaçant de la Ville à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel modifié.

Adoptée à l'unanimité

1^e PÉRIODE DE QUESTIONS

19 h période des questions est ouverte.

De à 19h05 à 19h20 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire suppléant, leur répond.

16-04-95

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

16-04-96

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

16-04-97

ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de mars 2016, au montant de 1 139 665,31 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques en date du 1^{er} avril 2016

Chèques : 963 985,31 \$
Débets directs : 175 680 \$

TOTAL : 1 139 665,31 \$

Chèques numéros : 16030 à 16202

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de février 2016 : 96 700 \$
Valeur au cours du mois de février 2015 : 79 800 \$
Valeur pour l'année 2016 : 2 794 239 \$

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2015
- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2016
- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 29 février 2016

6 interventions
2 interventions (entraide)

- Rapport d'embauche – Février 2016
- Rapport de la Commission municipale du Québec – CMQ-65313 – Suspension d'un conseiller

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Dépôt officiel du Directeur général et greffier de deux (2) lettres de démission suivi du constat et déclaration de vacances, au poste de la conseillère, madame Catherine Trickey du district numéro cinq (5) ainsi qu'au poste du conseiller, monsieur Pierre Leclerc du district numéro deux (2), conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Lesdites démissions seront effectives, en date du 21 avril 2016.

GESTION ET ADMINISTRATION

16-04-98

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2015 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016 ET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, D'ORDURES ET AUTRES AINSI QUE LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE SUR CERTAINS IMMEUBLES POUR L'ANNÉE 2016 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y MODIFIER L'ARTICLE 13, AYANT TRAIT AUX SOLDES DE CINQ (5 \$) DOLLARS

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de régler afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 228-2015;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Yvan Caron lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire suppléant, monsieur Martin Charron l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie l'article 13 du Règlement numéro 228-2015 et doit se lire comme suit :

« ARTICLE 13 : Frais d'administration

Des frais d'administration de 15% seront ajoutés sur chaque facture envoyée par la Ville de Brownsburg-Chatham, ces frais comprenant notamment les dépenses administratives reliées à ladite facturation.

Une créance impayée dont le solde (capital ou intérêt) inférieur à cinq (5 \$) dollars sera annulé et tout solde créditeur supérieur à cinq (5 \$) n'est pas remboursable. »

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Martin Charron
Maire suppléant

René Tousignant, MAP, OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 1^{er} mars 2016
Adoption du règlement : Le 5 avril 2016
Affiché et publié : Le 15 avril 2016

Adoptée à l'unanimité

16-04-99

INSCRIPTION – CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) DU 25 AU 27 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2016 de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) se tiendra du 25 au 27 mai 2016, à La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant est membre de ladite association;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville que le Directeur général et greffier participe audit congrès de la (COMAQ) afin de maintenir à jour l'information et les connaissances des diverses normes, lois, jurisprudences, et cetera et d'avoir l'occasion d'échanger avec différents intervenants du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'inscription du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant au congrès annuel 2016 de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se tiendra du 25 au 27 mai 2016, à La Malbaie.

QUE la trésorière, madame Nathalie Derouin soit et est autorisée à payer les frais d'inscription au montant de 680 \$, plus toutes les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-346.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

16-04-100

DÉMARCHE POUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE – MANDAT AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le développement économique de notre territoire fait partie des priorités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que plusieurs ambassadeurs de la Ville participent aux activités de démarchage en utilisant leurs réseaux respectifs;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers municipaux possèdent tous des réseaux importants qu'ils peuvent activer afin de participer activement au développement commercial, résidentiel et industriel de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE de telles démarches de la part des membres du conseil municipal sont légales et souhaitables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise par résolution, les membres du Conseil municipal, à procéder à des activités de démarchage coordonnées par le Comité de vieille technologie et de développement économique.

Adoptée à l'unanimité

16-04-101

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ARGENTEUIL DE FAIRE PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR QUE SES TARIFS DES REDEVANCES SUR LES MATIÈRES EXTRAITES DES SABLIERES OU GRAVIÈRES SOIENT AUGMENTÉS

CONSIDÉRANT l'état actuel des réseaux routiers sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la réfection des chemins, routes et rues demande un effort financier considérable de la part des municipalités de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE les redevances versées sur le matériel extrait des gravières et sablières représentent actuellement qu'une infime partie des coûts engendrés par les municipalités pour procéder à une partie des rénovations annuelles des chemins, des routes et des rues;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande à la MRC d'Argenteuil de faire pression sur le Gouvernement du Québec afin qu'il hausse de façon importante la tarification propre aux redevances sur l'extraction des matières provenant des gravières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-04-102

ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 212-2014 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 107-2006 INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DE VÉHICULE-OUTILS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AFIN D'ADOPTER LE MODÈLE DE RÈGLEMENT PRÉSENTÉ PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 212-2014 n'a pas fait l'objet d'une approbation du *ministre des Transports du Québec* et qu'il doit en conséquence être abrogé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la refonte d'un nouveau Règlement interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et de véhicule-outils sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, selon les normes prescrites par le *ministère des Transports du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'abrogation du Règlement numéro 212-2014 abrogeant le Règlement numéro 107-2006 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et de véhicule-outils sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE les procédures requises afin d'adopter un nouveau Règlement interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et de véhicule-outils sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham seront effectuées de nouveau, et ce, selon les normes prescrites par le *ministère des Transports du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER YVAN CARON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT XXX-2016 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 411 000 \$ POUR LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE ROUTIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-04-103

NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DANS LE DOSSIER DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil s'adresse à la Ville de Brownsburg-Chatham au sujet du dossier – Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QU'il est important de nommer une personne responsable au sein de la Ville de Brownsburg-Chatham en tant que représentante dans le dossier (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, comme représentante de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le dossier du plan de gestion des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

16-04-104

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN « CUBE MORENCY »

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de sécurité publique, il y a lieu de procéder à l'aménagement d'un « Cube Morency » sur :

- le lot numéro 4 234 618 du cadastre du Québec afin de réduire les risques de danger et de régulariser les débits des eaux tout en conservant le barrage de castor présent sur ledit lot;
- le lot numéro 5 271 630 du cadastre du Québec afin de réduire les risques de danger et de régulariser les débits des eaux tout en conservant le barrage de castor présent sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder auxdits aménagements, il y a lieu de signer une entente respectivement entre le propriétaire du lot numéro 4 234 618 et entre le propriétaire du lot 5 271 630 et la Ville Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, ainsi que le Directeur général et greffier, à procéder à la signature desdites ententes.

Adoptée à l'unanimité

16-04-105

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DU 22 MAI 2016 - TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT la tenue d'une Élection municipale partielle le 22 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif de rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham établisse le tarif de rémunération payable lors de l'élection municipale partielle du 22 mai 2016, à savoir :

<i>Président d'élection :</i>	
2 290 \$	+ 0,41\$ par électeur inscrit sur la liste
480 \$	Pour les fonctions qu'il exerce le jour du scrutin
422 \$	Pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation
<i>Secrétaire d'élection :</i>	Rémunération égale aux trois quarts (3/4) de celle du président d'élection
<i>Adjoint au Président d'élection :</i>	Rémunération égale à la moitié (1/2) de celle du Président d'élection
<i>Trésorier :</i>	
135 \$	Par rapport complété

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Table de vérification :	
25 \$	Pour la journée de formation
140 \$	Président de la table
105 \$	Pour les deux (2) membres
Responsable de salle :	
25 \$	Pour la session de formation
105 \$	Pour la journée du scrutin
30 \$	Pour le retour des urnes
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	
25 \$	Pour la session de formation
95 \$	Pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation
Scrutateur en chef :	
25 \$	Pour la session de formation
280 \$	Pour la session du scrutin et celle du vote par anticipation
Scrutateur :	
25 \$	Pour la session de formation
22 5\$	Pour la session du scrutin et celle du vote par anticipation
Secrétaire :	
25 \$	Pour la session de formation
153 \$	Pour la session du scrutin et celle du vote par anticipation
Membre de la commission de révision de la liste électorale :	
25 \$	Pour la session de formation
35 \$	Pour la période de révision
15 \$	de l'heure
Agent réviseur :	
25 \$	Pour la session de formation
10 \$	de l'heure
Séance de formations :	
25 \$	
Scrutateur lors d'un nouveau dépouillement sommaire :	
100 \$	

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Secrétaire lors d'un nouveau dépouillement sommaire :	
75 \$	
Responsable du vote par correspondance :	
25 \$	Pour la session de formation
150 \$	Pour la session du scrutin
Remplaçant :	
25 \$	Pour la session de formation
125 \$	Pour la session du scrutin

Adoptée à l'unanimité

16-04-106

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO
15-06-189 / RÉSULTATS D'OUVERTURE DE
SOUMISSIONS SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC-
PROJET D'IDENTIFICATION CIVIQUE SUR PLUSIEURS
ANNÉES – BORNES 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 15-06-189 autorisait la démarche d'implantation des bornes 9-1-1 par secteurs, en débutant en 2015, par l'identification des secteurs 1 et 4, pour un montant de 40 957,50 \$, auprès de « Signalisation Kalitec Inc »;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de préciser que cette dépense serait facturée aux bénéficiaires utilisateurs, à même le compte de taxe annuel.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE la résolution numéro 15-06-189 soit amendée, en ce sens, à savoir :

QUE cette dépense soit facturée aux bénéficiaires utilisateurs, à même le compte de taxe annuel.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Monsieur Martin Charron, maire suppléant demande le vote :

Pour :

Madame Catherine Trickey, conseillère;
Monsieur Louis Quevillon, conseiller;
Monsieur Yvan Caron, conseiller;
Monsieur Michel Brisson, conseiller.

Contre :

Monsieur Martin Charron, maire suppléant;
Monsieur Pierre Leclerc, conseiller

Adoptée à la majorité

16-04-107

**ASSURANCE COLLECTIVE – MANDAT À ASQ
CONSULTANT EN AVANTAGES SOCIAUX**

CONSIDÉRANT QUE le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région des Laurentides depuis 2009 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham adhère à ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

QU'UNE copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**16-04-108 ASSURANCE COLLECTIVE – DÉLÉGATION POUR
SOUMISSION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1er juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wentworth-Nord a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 29.5 et 29.6 de la *Loi sur les cités et Villes*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham délègue à la Municipalité de Wentworth-Nord son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Adoptée à l'unanimité

16-04-109 ASSURANCE COLLECTIVE – APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE les résolutions adoptées par les municipalités participantes de la région des Laurentides, concernant l'appel d'offres pour le prochain contrat d'assurance collective déléguant à la Municipalité de Wentworth-Nord d'agir en leurs noms concernant ledit appel d'offres;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être lancé pour un contrat d'une année débutant le 1^{er} juin 2016 avec une clause de renouvellement pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à la première période d'un an n'excède pas cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU'un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants de chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a proposé d'agir au nom de toutes les municipalités participantes de la région des Laurentides pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les articles 29.5 et 29.6 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE la Municipalité de Wentworth-Nord accepte d'agir au nom de toutes les municipalités participantes de la région des Laurentides pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions concernant le prochain contrat d'assurance collective;

QUE l'appel d'offres pour le prochain contrat d'assurance collective soit publié un journal et que les frais de publication soient payés par le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux;

QUE les soumissions scellées soient reçues au bureau de la Municipalité de Wentworth-Nord avant 11 h le 22 avril 2016 et l'ouverture publique de celles-ci se fera également au bureau de la Municipalité de Wentworth-Nord.

Adoptée à l'unanimité

16-04-110

PROJET « AKAL » – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ET COMMERCIAL

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement situé au nord est du Domaine du Vieux Verger a déjà été présenté officiellement aux deux villes de Brownsburg-Chatham et de Lachute ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil, au cours de l'année 2010;

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet comprenant, un hôtel, un golf et à terme, environ 1250 unités résidentielles;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE monsieur Amrik Rai développeur de ce projet désire réactiver ces démarches après trois (3) années d'inactivités de sa part;

CONSIDÉRANT QUE ce promoteur est venu rencontrer les membres du conseil de ville afin de leur faire part de ses intentions de mener à terme ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham réitère son intérêt et son support dans le développement du projet « AKAL », présenté par le promoteur monsieur Amrik Rai.

Adoptée à l'unanimité

16-04-111

RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE MADAME KATHLEEN WILSON ET ENTENTE CONTRACTUELLE AVEC LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT la très grande contribution de madame Kathleen Wilson à l'histoire du Canton de Brownsburg et de Chatham;

CONSIDÉRANT la cueillette et la conservation inestimable de plus de 10 000 photographies sur les fondateurs et pionniers de notre communauté, sur les moulins, églises, établissements commerciaux, écoles, ponts, exploitations agricoles et cetera, constituant une partie du patrimoine historique de Brownsburg et de Chatham;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préserver, conserver et mettre en valeur ces documents sur l'histoire de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QU'une entente contractuelle soit signée entre la Ville de Brownsburg-Chatham et madame Kathy Wilson afin de donner son soutien à cette citoyenne dans la préservation, la conservation et mise en valeur des documents tant de son vivant qu'après son décès.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QU'une recherche de programme de subventions soit effectuée par le Service des loisirs et de la Culture afin d'opérationnaliser les objectifs identifiés dans cette résolution et de mettre en place une exposition permanente de ces documents historiques.

Adoptée à l'unanimité

**16-04-112 NOMINATION D'UN SUBSTITUT DU MAIRE AU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ (MRC) D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT la démission du maire Serge Riendeau, représentant de la Ville au conseil de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'article 210.24 de la *loi sur l'Organisation territoriale municipale* (LORM), il y a lieu de nommer un substitut au maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il résolu :

QUE le conseiller Martin Charron soit nommé, à titre de substitut, représentant la Ville de Brownsburg-Chatham au Conseil des maires de la MRC d'Argenteuil.

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 15-12-456.

Adoptée à l'unanimité

**16-04-113 NOMINATION D'UN REMPLAÇANT DE LA VILLE À LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que le représentant de la Municipalité régionale de comté (MRC) s'absente ou ne puisse assister à une séance de la (MRC) et qu'il est toujours important d'être représenté à cette table;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de nommer un remplaçant au représentant, afin de lui permettre de remplacer ce dernier et d'assister aux diverses rencontres, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme :

- Le conseiller, monsieur Louis Quevillon, à titre de remplaçant au représentant, à la Municipalité régionale de comté (MRC).

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 15-12-420.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

16-04-114

**FIN COMPLÈTE DU LIEN D'EMPLOI – EMPLOYÉ
302-000-300**

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 302-000-300 a été à l'emploi de la Ville de 1985 à 1997;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 302-000-300 a dû quitter son emploi pour cause de maladie en 1997;

CONSIDÉRANT QUE le lien d'emploi n'a jamais été définitivement coupé avec l'employé;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, l'employé bénéficie toujours de l'assurance collective pour l'assurance maladie et autres primes;

CONSIDÉRANT l'impact financier à la hausse pour les primes de l'assurance collective;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente a été signée entre la Ville de Brownsburg-Chatham, le Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP), section locale 4487 et l'employé numéro 302-000-300;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Lisa Cameron, agente aux ressources humaines / communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la fin au lien d'emploi liant l'employé numéro 302-000-300, au sein de la Ville.

QUE l'employé numéro 302-000-300 n'a plus aucun lien d'emploi avec la Ville de Brownsburg-Chatham depuis le 31 mars 2016.

QUE le groupe « Médavie » de la Croix Bleue soit avisé, en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

16-04-115

AUTORISATION D'UNE NOUVELLE GRILLE SALARIALE POUR LES SALARIÉS ÉTUDIANTS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de rétention de personnel, il incombe à la Ville d'offrir des conditions de travail persuasives surtout au niveau du travail étudiant;

CONSIDÉRANT QUE le Camping municipal et le Service loisirs & culture emploient plusieurs étudiants, à chaque été et il est toujours très prisé de revoir les mêmes étudiants revenir année après année;

CONSIDÉRANT QUE le retour d'anciens employés permet d'offrir plus rapidement, un service de marque et permet également d'intégrer plus facilement les nouveaux étudiants qui se greffent à l'équipe;

CONSIDÉRANT QUE pour toutes ces raisons, il est important d'offrir un salaire compétitif afin d'éviter de perdre nos bonnes ressources;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la grille salariale des étudiants avec la base du salaire minimum est ajustée;

COSIDÉRANT QU'en 2013, une nouvelle grille salariale a été établie sur cinq (5) échelons avec comme base un (1 \$) de plus que le salaire minimum;

CONSIDÉRANT QU'afin d'ajuster la grille salariale des étudiants selon la base du salaire minimum 2016 qui est à 10,75 \$, la grille salariale doit être modifiée à la hausse;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'ajustement des taux horaires des salariés étudiants pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Lisa Cameron, agente aux ressources humaines / communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de procéder à l'ajustement de la grille salariale pour les postes étudiants, aux taux horaires suivants, à savoir :

2015

Échelons	Salaire
1	11,55 \$
2	12,13 \$
3	12,73 \$
4	13,37 \$
5	14,04 \$

2016

Échelons	Salaire
1	11,75 \$
2	12,34 \$
3	12,95 \$
4	13,60 \$
5	14,28 \$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également de procéder à l'ajustement de la grille salariale pour les postes de sauveteur qui est la même depuis 2013, aux taux horaires suivants, à savoir :

2015

Échelons	Salaire
1	14,67 \$
2	15,40 \$
3	16,17 \$
4	16,98 \$
5	17,83 \$

2016

Échelons	Salaire
1	14,87 \$
2	15,60 \$
3	16,37 \$
4	17,18 \$
5	18,03 \$

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURE & CAMPING / MARINA

16-04-116

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-18-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-06-2012 DE TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR MODIFIER L'ARTICLE 1, CONCERNANT LA TARIFICATION DES TERRAINS DE TENNIS

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 170-06-2016, soit son article numéro 1;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par madame la conseillère Catherine Trickey lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire suppléant, monsieur Martin Charron, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie l'article numéro 1 du règlement 170-06-2012 en le remplaçant par le suivant :

***LOCATION - TERRAIN DE BALLE-MOLLE ET TERRAIN
DE TENNIS***

La tarification pour la location du terrain de balle-molle est la suivante :

Terrains de balle-molle :

Baseball mineur et organismes communautaires :	Gratuit
Ligues pour adultes sur semaine :	75 \$ par équipe pour la saison
Tournoi :	100 \$ par jour
Location occasionnelle :	
Résidant :	Gratuit
Non résidant :	40 \$ / l'heure

Terrains de tennis :

Cours de tennis (6 cours) :

Catégorie moins de 16 ans :	20 \$ pour la session
Catégorie 16 ans et plus :	35 \$ pour la session

* des frais de 10\$ s'appliquent pour les non-résidents

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Martin Charron
Maire suppléant

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 1 ^{er} mars 2016
Adoption du règlement :	Le 5 avril 2016
Affiché et publié :	Le 15 avril 2016

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-04-117

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-19-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2010 DE
TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU
ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR
MODIFIER L'ARTICLE 4, EN Y AJOUTANT L'ALINÉA
4,6 - TARIFICATION DU CAMP DE RELÂCHE**

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 170-2010, en y ajoutant l'alinéa 4,6 à l'article 4;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Michel Brisson lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire suppléant, monsieur Martin Charron, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le présent règlement ajoute l'alinéa 4,6 à l'article 4 du règlement 170-2010, à savoir :

Alinéa 4,6 – CAMP DE RELÂCHE

Tarif d'inscription 55 \$ par semaine, par enfant pour les citoyens de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil, et de 30 \$ par enfant pour l'utilisation du Service de transport pour les résidents de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Pour les non-résidents de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil, le tarif soit de 120 \$ par semaine, par enfant pour l'inscription.

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Martin Charron
Maire suppléant

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 1^{er} mars 2016
Adoption du règlement : Le 5 avril 2016
Affiché et publié : Le 15 avril 2016

Adoptée à l'unanimité

16-04-118

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-20-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-16-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 170-2010 DE TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y REVOIR LES TARIFS À L'USAGE DES SENTIERS DE SKI DE FOND « LA RANDONNÉE » REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-16-2014

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 170-16-2014 relatif à l'usage des sentiers de ski fond « La Randonnée »;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 170-2010 et de remplacer et d'abroger le règlement numéro 170-16-2014;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Yvan Caron, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire suppléant, monsieur Martin Charron, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Il est nécessaire d'appliquer les tarifs pour les saisons hivernales pour l'usage des sentiers de ski de fond « La Randonnée ».

ARTICLE 2 : *TARIFICATION - IMPOSITION*

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés sans les taxes applicables et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

ARTICLE 3

3.1 Centre de ski de fond « La Randonnée »

TARIFICATION – SKI DE FOND « LA RANDONNÉE » :

PASSE ANNUELLE

(ski de fond et raquette) (raquette seulement)

Familiale (2 adultes 2 enfants) :	80 \$	40 \$
Individuelle :	50 \$	25 \$
Étudiants (13 à 17 ans)	40 \$	20 \$
60 ans et plus :	40 \$	20 \$

PASSE QUOTIDIENNE

(ski de fond et raquette) (raquette seulement)

Adulte (18ans et plus)	7 \$	5 \$
60 ans et plus :	5 \$	4 \$
Étudiant (13-17 ans)	2 \$	2 \$
Enfant (12 ans et moins)	Gratuit	Gratuit
Groupe (10 personnes et plus)		
5 \$ / par personne (ski de fond et raquette)		
4 \$ / par personne (raquette seulement).		

FORFAIT FAMILLE JOURNALIER SKI DE FOND (2 adultes et 2 enfants)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Inclus : Location d'équipement (4) et passes quotidiennes (4) :
40 \$.

FORFAIT FAMILLE JOURNALIER RAQUETTE **(2 adultes et 2 enfants)**

Inclus : Location d'équipement (4) et passes quotidiennes (4) :
25 \$.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement amende le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, remplace et abroge également le règlement numéro 170-16-2014.

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Martin Charron
Maire suppléant

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 1^{er} mars 2016
Adoption du règlement : Le 5 avril 2016
Affiché et publié : Le 15 avril 2016

Adoptée à l'unanimité

16-04-119

RENOUVELLEMENT DU DROIT DE PASSAGE POUR LES SAISONS 2016-2017 ET 2017-2018 AU « CENTRE DE PÊCHE DES SPORTIFS » - MONSIEUR JACQUES VADEBONCOEUR

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2003, un droit de passage est accordé par la Ville sur le terrain du camping municipal pour accéder à la rivière des Outaouais, à l'organisme la « *Pourvoirie des Sportifs* », maintenant renommé « *Centre de Pêche des Sportifs* »;

CONSIDÉRANT QUE cette activité hivernale sur le territoire de la Ville collabore au développement touristique de notre région;

CONSIDÉRANT la qualité générale du service offert par le « *Centre de Pêche des Sportifs* »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler, pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé, par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le droit de passage accordé à monsieur Jacques Vadeboncoeur pour le «*Centre de Pêche des Sportifs*» aux mêmes conditions que les années précédentes, à savoir :

- Le droit de passage relie, monsieur Jacques Vadeboncoeur pour le «*Centre de Pêche des Sportifs*» et ne peut être transféré sans l'autorisation de la Ville de Brownsburg-Chatham;
- Le «*Centre de Pêche des Sportifs*» pourra utiliser la moitié du terrain (soit 1187.50 m²) d'entreposage situé sur la montée Byrne, l'autre moitié étant utilisée par le «*Centre de pêche Cushing*».
- Le «*Centre de Pêche des Sportifs*» ne récoltera aucun revenu en lien avec le terrain d'entreposage de la montée Byrne, fourni gratuitement par la Ville de Brownsburg-Chatham;
- Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée des activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurance devra être liée à une clause d'avis d'annulation de 30 jours;
- Les installations devront être de bonnes qualités (cabanes peintes et constructions uniformes).
- Les résidents de la Ville de Brownsburg-Chatham devront avoir accès gratuitement au site (accès piétonnier seulement);
- Les résidents de la Ville qui avaient l'habitude d'installer une cabane de pêche sur glace à cet endroit pourront continuer à la faire sans frais;
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs, et cetera);
- L'entreposage des installations de pourvoirie ne sera pas permis sur le terrain du camping municipal de la Ville. Les installations devront être enlevées au plus tard le 1^{er} avril.
- Le nettoyage et l'entreposage des installations non permis après le 1^{er} avril;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Le pourvoyeur devra assurer la sécurité des usagers et contrôler l'accès au site en dehors des heures de fermeture;
- Les frais de déneigement devant être assumés par le «*Centre de Pêche des Sportifs*» et devant être effectués de façon adéquate;
- La Ville peut mettre fin à l'entente, en tout temps, avec un préavis écrit d'un minimum de six (6) mois;
- Le «*Centre de Pêche des Sportifs*» devant également obtenir l'approbation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour la localisation de l'entrée charretière et devra également s'assurer que la signalisation routière soit conforme et adéquate.
- Le «*Centre de Pêche des Sportifs*» s'engage à obtenir auprès des autorités compétentes toutes les autorisations nécessaires aux activités tenues sur la rivière des Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

16-04-120

RENOUVELLEMENT DU DROIT DE PASSAGE POUR LES SAISONS 2016-2017 ET 2017-2018 AU « CENTRE DE PÊCHE CUSHING » - MONSIEUR JEAN-BRUNO BERTHIAUME

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2011, un droit de passage est accordé par la Ville sur le terrain du camping municipal pour accéder à la rivière des Outaouais, à l'organisme «*Centre de Pêche Cushing*»;

CONSIDÉRANT QUE cette activité hivernale sur le territoire de la Ville collabore au développement touristique de notre région;

CONSIDÉRANT la qualité générale du service offert par le «*Centre de Pêche Cushing*»;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler, pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé, par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le droit de passage accordé à monsieur Jean-Bruno Berthiaume pour le «*Centre de Pêche Cushing*» aux mêmes conditions que les années précédentes, à savoir :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Le droit de passage relie monsieur Jean-Bruno Berthiaume pour le « *Centre de pêche Cushing* » et ne peut être transféré sans l'autorisation de la Ville de Brownsburg-Chatham;
- Le « *Centre de pêche Cushing* » pourra utiliser la moitié du terrain (soit 1187.50 m²) d'entreposage situé sur la montée Byrne, l'autre moitié étant utilisée par le « *Centre de pêche des sportifs* »;
- Le « *Centre de pêche Cushing* » ne récoltera aucun revenu en lien avec le terrain d'entreposage de la montée Byrne, fourni gratuitement par la Ville de Brownsburg-Chatham;
- Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée des activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurance devra être liée à une clause d'avis d'annulation de 30 jours;
- Les installations devront être de bonnes qualités (cabanes peintes et constructions uniformes);
- Les résidents de la Ville de Brownsburg-Chatham devront avoir accès gratuitement au site (accès piétonnier seulement);
- Les résidents de la Ville qui avaient l'habitude d'installer une cabane de pêche sur glace à cet endroit pourront continuer à la faire sans frais;
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs, et cetera);
- L'entreposage des installations de pourvoirie ne sera pas permis sur le terrain du camping municipal de la Ville. Les installations devront être enlevées au plus tard le 1^{er} avril;
- Le nettoyage et l'entreposage des installations non permis après le 1^{er} avril;
- Le pourvoyeur devra assurer la sécurité des usagers et contrôler l'accès au site en dehors des heures de fermeture;
- Les frais de déneigement devant être assumés par le « *Centre de Pêche Cushing* » et devant être effectués de façon adéquate;
- La Ville peut mettre fin à l'entente, en tout temps, avec un préavis écrit d'un minimum de six (6) mois;
- Le « *Centre de Pêche Cushing* » devant également obtenir l'approbation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour la localisation de l'entrée charretière et devra également s'assurer que la signalisation routière soit conforme et adéquate;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Le « *Centre de pêche Cushing* » s'engage à obtenir auprès des autorités compétentes toutes les autorisations nécessaires aux activités tenues sur la rivière des Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

16-04-121

AUTORISATION POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME - EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite embaucher des étudiants pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT QUE des besoins sont requis au Service loisirs et culture, au camping municipal ainsi qu'au Service des ressources humaines et communications et gestions documentaires;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Emplois été Canada 2016* accorde du financement notamment, à des employeurs du secteur public pour des jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient poursuivre leurs études lors de la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Ville de Brownsburg-Chatham cadrent avec les critères du programme *Emplois été Canada 2016*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey appuyé, par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la présentation d'une demande dans le cadre du *Programme Emplois été Canada 2016* et autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, le cas échéant, tous les documents requis pour donner effet à ladite demande.

Adoptée à l'unanimité

16-04-122

AUTORISATION POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE BAIL DE LOCATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR LES INSTALLATIONS DE LA MARINA MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les quais de la marina municipale sont situés sur le lot 4459323 du cadastre du Québec appartenant au Gouvernement du Québec ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter une demande de bail de location auprès du *ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles* pour les installations de la marina existante et de l'agrandissement projeté;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la marina présentement à l'étude;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 124,17 \$, incluant toutes les taxes applicables sont requis pour l'ouverture du dossier auprès du *ministère des Finances du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé, par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, monsieur Sébastien Simard, inspecteur en environnement, à signer et à présenter, pour et nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, une demande de location du domaine de l'État auprès du *ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles*.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les démarches de régularisation et de demande de location nécessaire pour la réalisation du projet d'agrandissement de la marina municipale.

QUE cette dépense au montant de 124.17 \$ toutes taxes incluses soit imputée au poste budgétaire « Honoraire professionnel » numéro 02-780-00-410.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-04-123

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE UNE SUPERFICIE PLUS GRANDE POUR LES REMISES IMPLANTÉES HORS D'UN PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET DE RÉVISER LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES VISANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 1er mars 2016;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 avril 2016 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation; de même que de réviser les dispositions générales visant les bâtiments accessoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc appuyé, par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.2, à l'article 4.2.7, en abrogeant le paragraphe 4 pour le suivant et celui-ci se lira comme suit:

4.2.7 Remise

...

- « 4. La superficie maximale d'une remise est fixée à 18,60 mètres carrés pour celle implantée à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation et de 24 mètres carrés dans les autres cas; »

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.2, à l'article 4.2.1, en y ajoutant les paragraphes suivants à la suite du paragraphe 3 et ceux-ci se liront comme suit:

4.2.1 Normes générales

...

- « 4. Les matériaux de finition extérieure d'une construction accessoire reliée ou attachée au bâtiment principal doivent s'harmoniser avec ceux du bâtiment principal et les matériaux de finition extérieure doivent être d'une classe et qualité s'apparentant à ceux employés pour la construction du bâtiment principal;
5. Les matériaux de finition extérieure d'un bâtiment accessoire (remise et garage détaché) de 10 mètres carrés et plus qui doivent s'harmoniser avec ceux du bâtiment principal ;
6. La superficie maximale d'implantation de toutes les constructions accessoires implantées sur un terrain ne doit pas excéder vingt pour cent (20 %) de la superficie de la cour arrière de ce terrain. »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 3

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Martin Charron
Maire suppléant

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 1^{er} mars 2016
Adoption du projet : Le 1^{er} mars 2016
Adoption du 2^e projet : Le 5 avril 2016
Adoption du règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

16-04-124

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2016
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM,
TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE
L'USAGE SPÉCIFIQUE DE « ÉTABLISSEMENT DE
VENTE ET RÉPARATION DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS
(MOTO, MOTONEIGE ET VTT) NEUFS OU USAGÉS»
SOUS LA CLASSE D'USAGE C6 (COMMERCE
AUTOMOBILE) DANS LA ZONE CENTRE-VILLE CV-708**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 février 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 1^{er} mars 2016 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement est modifié en considérant des commentaires formulés en vue d'encadrer les activités de vente et de réparation qui devront s'exercer uniquement à l'intérieur du bâtiment et ce, de manière à limiter le bruit;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU que la démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage spécifique « Établissement de vente et de réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone centre-ville Cv-708;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU que la démarche d'amendement vise à permettre l'établissement d'un nouveau commerce dans le périmètre urbain de Brownsburg et de revitaliser le centre-ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc appuyé, par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone centre-ville Cv-708 en y ajoutant l'usage C6 « commerce automobile » comme classe d'usage autorisée et en y édictant une disposition sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)», une note (4) à la suite de la note (3) et se lisant comme suit :

«(4): C601 (uniquement les établissements de vente et de réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés et toutes les activités devront s'exercer uniquement à l'intérieur du bâtiment) ».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin Charron
Maire suppléant

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 2 février 2016
Adoption du projet : Le 2 février 2016
Adoption du 2^e projet : Le 1^{er} mars 2016
Adoption du règlement : Le 5 avril 2016
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) SERA BONIFIÉ PAR L'AJOUT D'UN VOLET PATRIMOINE ET D'UN VOLET PAYSAGE QUI SERA DÉPOSÉ ULTÉRIEUREMENT ET VISANT À ÉDICTER UN ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL BRISSON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE « ÉTABLISSEMENT D'ENTRETIEN ET RÉPARATION DE MACHINERIE LOURDE » SOUS LA CLASSE D'USAGE C6 (COMMERCE AUTOMOBILE) DANS LA ZONE AGRICOLE A-136.

16-04-125

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE « ÉTABLISSEMENT D'ENTRETIEN ET RÉPARATION DE MACHINERIE LOURDE » SOUS LA CLASSE D'USAGE C6 (COMMERCE AUTOMOBILE) DANS LA ZONE AGRICOLE A-136

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 5 avril 2016;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage spécifique « Établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone agricole A-136;

ATTENDU QUE cette propriété à vocation commerciale a fait l'objet de décisions antérieures délivrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que des usages de commerce soient autorisés particulièrement sur le lot 4 422 453 du cadastre du Québec (identifié comme le lot 588-1 et une partie du lot 588 du cadastre du canton de Chatham);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron appuyé, par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone agricole A-136 en abrogeant l'usage spécifiquement autorisé C206 « uniquement services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité » placé à la note (1) sous C2 Commerce artériel et en remplaçant celui-ci par une nouvelle note (1) qui sera placé sous la classe d'usage C6 Commerce automobile et qui se lira comme suit:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

« (1) : C607 (uniquement établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde) ».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin Charron
Maire suppléant

René Tousignant, MAP, OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 5 avril 2016
Adoption du projet : Le 5 avril 2016
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

16-04-126

RECOMMANDATION : DEMANDE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE VISANT À PERMETTRE L'USAGE « ÉTABLISSEMENT D'ENTRETIEN ET RÉPARATION DE MACHINERIE LOURDE » SOUS LA CLASSE D'USAGE C6 (COMMERCE AUTOMOBILE) DANS LA ZONE AGRICOLE A-136 – 130, MONTÉE LA BRANCHE – MONSIEUR CLAUDE BARIL POUR ET AU NOM DE PRODUITS FORESTIERS CLAUDE BARIL

ATTENDU la requête d'amendement à la réglementation déposée par monsieur Claude Baril pour et au nom de Produits forestiers vise à permettre l'usage spécifique « Établissement d'entretien et réparation de machinerie lourde » pour la propriété située au 130, montée La Branche et ce, pour le lot 4 422 453 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet de monsieur Baril vise à permettre les activités d'entretien et de réparation de machinerie lourde de la compagnie forestière dans le bâtiment à vocation commerciale située dans la zone agricole A-136;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la démarche d'amendement initiée par le requérant;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la requête d'amendement à la réglementation d'urbanisme vise à permettre l'usage spécifique de « établissement d'entretien et réparation de machinerie lourde » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) pour la propriété située au 130, montée La Branche et ce, pour le lot 4 422 453 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet du requérant vise à permettre les activités d'entretien et de réparation de machinerie lourde de la compagnie forestière dans le bâtiment à vocation commerciale située dans la zone agricole A-136;

ATTENDU QUE la zone agricole A-136 a été particulièrement circonscrite de manière à comprendre que la propriété à vocation commerciale compte tenu de sa localisation en zone agricole permanente;

ATTENDU QU' étant situé dans la zone agricole permanente, afin que le requérant puisse y exploiter un usage commercial, bien que cela soit dans un établissement dont l'utilisation était commerciale et que ce dernier immeuble est présentement vacant, une demande d'autorisation devra être déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 7 502,8 mètres carrés, correspondant au lot 4 422 453 du cadastre du Québec et qui vise la conversion du commerce de services techniques et de réparation diverses en électricité en un commerce d'« entretien et réparation de machinerie lourde »;

ATTENDU QU'il s'agit d'un changement d'usage commercial en un autre usage commercial;

ATTENDU QUE cette propriété à vocation commerciale a fait l'objet de demande d'autorisation auprès de la commission par le passé afin qu'un usage commercial puisse y être exercé. Des décisions ont été délivrées à cet effet et depuis de nombreuses années, des activités commerciales ont été pratiquées sur la propriété visée par la présente requête;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement à la réglementation de zonage sera initiée de concert que la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Ainsi, les deux (2) démarches chemineront en même temps;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur, pour la zone agricole A-136, permet l'usage qui avait été autorisé spécifiquement pour l'exercice qui en était alors pratiqué par le commerce. Ainsi, l'usage de services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité sera abrogé et remplacé par le nouvel usage spécifiquement prescrit «Entretien et réparation de machinerie lourde» identifier comme C607 sous la classe d'usages C6 Commerce automobile;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la requête d'amendement à la réglementation déposée par monsieur Claude Baril pour et au nom de Produits forestiers vise à permettre l'usage spécifique « Établissement d'entretien et réparation de machinerie lourde » pour la propriété située au 130, montée La Branche et ce, pour le lot 4 422 453 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey appuyé, par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage spécifique « Établissement d'entretien et réparation de machinerie lourde » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone agricole A-136.

Adoptée à l'unanimité

16-04-127

RECOMMANDATION : DEMANDE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE VISANT À PERMETTRE L'USAGE « HABITATION MULTIFAMILIALE » DANS LA ZONE R-614 – 371, RUE SAINT-JOSEPH – MONSIEUR STÉPHANE DUQUETTE

ATTENDU la requête d'amendement à la réglementation déposée par monsieur Stéphane Duquette vise à permettre l'usage d'habitation multifamiliale dans la zone résidentielle R-614, dans laquelle se situe son habitation du 371, rue Saint-Joseph (lot 4 235 512 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la démarche d'amendement initiée par le requérant;

ATTENDU QUE la requête d'amendement à la réglementation d'urbanisme vise à permettre l'usage d'habitation multifamiliale dans la zone résidentielle R-614;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur prescrit, pour la zone résidentielle R-614, les usages d'habitation unifamiliale, bifamiliale (2 logements) et trifamiliale (3 logements);

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur prescrit pour la zone résidentielle R-616, qui est à la fois adjacente et en continuité de la présente zone visée, que la typologie d'habitation permise est l'habitation unifamiliale, bifamiliale ou trifamiliale;

ATTENDU QUE les habitations implantées dans la zone visée sont des habitations unifamiliales, bifamiliales ou trifamiliales;

ATTENDU QUE pour ces motifs, les membres sont défavorables à permettre un changement de zonage qui permettrait les habitations multifamiliales dans cette zone et ce, en respect de ce milieu de vie et du cadre bâti en place;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande de refuser la requête d'amendement à la réglementation déposée par monsieur Stéphane Duquette visant à permettre l'usage d'habitation multifamiliale dans la zone résidentielle R-614, dans laquelle se situe son habitation du 371, rue Saint-Joseph (lot 4 235 512 du cadastre du Québec);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey appuyé, par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage « habitation multifamiliale » dans la zone R-614.

Adoptée à l'unanimité

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Pierre Leclerc s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

16-04-128

RECOMMANDATION : LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE LA SUCRERIE / NOUVEAUX MODÈLES DE RÉSIDENCES PROPOSÉS PAR LE PROMOTEUR

ATTENDU QUE la requête vise à ce que les modèles de résidences qui seront implantées dans le projet Domaine La Sucrierie soient remplacés par de nouveaux modèles proposés par le promoteur;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite au dépôt par le promoteur de nouveaux modèles de résidences qu'il souhaiterait implanter dans le projet résidentiel;

ATTENDU QUE le site qui accueillera le projet résidentiel Domaine La Sucrierie a fait l'objet de discussion et que des recommandations ont été formulées en 2009 et ensuite en 2015 par les membres du Comité consultatif d'urbanisme relativement au concept d'aménagement et de la facture architecturale du projet résidentiel;

ATTENDU QUE les discussions et les recommandations qui ont été formulées à cet égard ont tenues compte de l'implantation d'un nouveau projet résidentiel qui se ferait au cœur du noyau villageois de Brownsburg, empreint d'une architecture ayant été marquée par les premiers occupants;

ATTENDU QUE des modèles de résidences ont été retenus en 2014 en vue de définir l'aspect architectural des bâtiments résidentiels à y être implantés lors de la mise en œuvre du projet et ce, en vue d'assurer une homogénéité pour l'ensemble du projet et une continuité dans le cadre bâti;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'en 2015, les dispositions à la réglementation encadrant le projet résidentiel ont été mises en place, à la demande du promoteur, afin de bonifier le projet résidentiel. Celles-ci visant particulièrement la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal et la pente de toit;

ATTENDU QU'en février 2016, le promoteur dépose de nouveaux modèles de maisons qu'il souhaite construire dans le projet résidentiel Domaine La Sucrierie;

ATTENDU QUE les nouveaux modèles sont soumis aux membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 17 mars 2016 pour recueillir leurs commentaires et recommandations;

ATTENDU QUE les membres sont d'avis que les modèles proposés ne rencontrent pas les dispositions particulières édictées et encadrant le projet résidentiel et que les modèles doivent respecter le cachet rural du noyau villageois de Brownsburg. Et que s'il y a lieu, de nouveaux modèles respectant le cachet rural de Brownsburg-Chatham pourront être analysés ultérieurement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande que le projet résidentiel respecte la réglementation mise en place et de conserver les modèles de résidences retenus en octobre 2014. Et que s'il y a lieu, de nouveaux modèles respectant le cachet rural du noyau villageois de Brownsburg-Chatham pourront être analysés ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey appuyé, par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la requête visant à ce que les modèles de résidences qui seront implantées dans le projet Domaine La Sucrierie soient remplacés par de nouveaux modèles proposés par le promoteur.

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Pierre Leclerc réintègre sa place à la table des délibérations.

16-04-129

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2015-05 – LOT PROJETÉ 5 590 071 DU CADASTRE DU QUÉBEC, LOT VACANT SITUÉ SUR LA ROUTE DU CANTON – DIMENSIONS ET SUPERFICIE D'UN LOT – MADAME GINETTE MORRISSETTE FOUCAULT

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2015-05 présentée par Madame Ginette Morrissette Foucault pour le lot vacant située sur la route du Canton à Brownsburg-Chatham;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande vise à :

- autoriser un lot qui aura la superficie de 3 415,10 mètres carrés au lieu de 4 000 mètres carrés et une profondeur du lot de 68,50 mètres au lieu de 75 mètres pour tout nouveau lot non desservi situé dans un secteur riverain;
- autoriser un lot projeté qui aura une largeur à la rue de 49,86 mètres, au lieu d'avoir une largeur de lot à la rue de 150 mètres pour tout nouveau lot situé en front de la route 148;

ATTENDU QUE la présente requête permettra le découpage d'un lot résidentiel s'intégrant à la trame existante (découpage des lots selon les superficies et dimensions des lots de ce secteur);

ATTENDU que le document suivant est déposé au soutien de cette demande:

- Plan d'opération cadastrale préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 16 463, dossier numéro 3739, en date du 29 août 2014;

ATTENDU QUE le lot projeté est situé dans un secteur riverain en raison de la présence d'un cours d'eau, ainsi il y aura lieu de tenir compte de cet élément naturel susceptible d'influencer l'aménagement dudit terrain;

ATTENDU QUE l'implantation du projet (les constructions et tout ouvrage) devra démontrer que l'aménagement du lot sera fait en respect de la réglementation en vigueur et que ceci sera une condition à la présente requête;

ATTENDU QUE de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2015-05 présentée par Madame Ginette Morrissette Foucault pour le lot vacant situé sur la route du Canton à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé, par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure visant à :

- autoriser un lot qui aura une superficie de 3 415,10 mètres carrés au lieu de 4 000 mètres carrés et une profondeur de lot de 68,50 mètres au lieu de 75 mètres pour tout nouveau lot non desservi situé dans un secteur riverain;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- autoriser un lot résidentiel projeté qui aura une largeur à la rue de 49,86 mètres, au lieu d'avoir une largeur de lot à la rue de 150 mètres pour tout nouveau lot situé en front de la route 148.

QUE la présente demande de dérogation mineure est conditionnelle à ce qu'un plan d'implantation du projet (les constructions et tout ouvrage) devra démontrer que l'aménagement du lot sera fait en respect de la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

16-04-130

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2015-06 – LOT PROJETÉ 5 590 072 DU CADASTRE DU QUÉBEC, LOT VACANT SITUÉ SUR LA ROUTE DU CANTON – DIMENSIONS ET SUPERFICIE D'UN LOT – MADAME GINETTE MORRISSETTE FOUCAULT

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2015-06 présentée par Madame Ginette Morrissette Foucault pour le lot vacant située sur la route du Canton à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU que cette demande vise à :

- autoriser un lot qui aura une superficie de 3 254,90 mètres carrés au lieu de 4 000 mètres carrés et une profondeur de 68,50 mètres au lieu de 75 mètres pour tout nouveau lot non desservi situé dans un secteur riverain;
- autoriser un lot projeté qui aura une largeur à la rue de 49,87 mètres, au lieu d'avoir une largeur de lot à la rue de 150 mètres pour tout nouveau lot situé en front de la route 148;

ATTENDU QUE permettre le découpage d'un lot résidentiel s'intégrant à la trame existante (découpage des lots selon les superficies et dimensions des lots de ce secteur);

ATTENDU QUE le document suivant est déposé au soutien de cette demande:

- Plan d'opération cadastrale préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 16 463, dossier numéro 3739, en date du 29 août 2014;

ATTENDU que le lot projeté est situé dans un secteur riverain en raison de la présence d'un cours d'eau, ainsi il y aura lieu de tenir compte de cet élément naturel susceptible d'influencer l'aménagement dudit terrain;

ATTENDU QUE l'implantation du projet devra démontrer que l'aménagement du lot sera fait en respect de la réglementation en vigueur et que ceci sera une condition à la présente requête;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2015-06 présentée par Madame Ginette Morrissette Foucault pour le lot vacant situé sur la route du Canton à Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé, par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à :

- autoriser un lot qui aura une superficie de 3 254,90 mètres carrés au lieu de 4000 mètres carrés et une profondeur de 68,50 mètres au lieu de 75 mètres pour tout nouveau lot non desservi situé dans un secteur riverain;
- autoriser un lot résidentiel projeté qui aura une largeur à la rue de 49,87 mètres, au lieu d'avoir une largeur de lot à la rue de 150 mètres pour tout nouveau lot situé en front de la route 148.

QUE la présente demande de dérogation mineure est conditionnelle à ce qu'un plan d'implantation du projet (les constructions et tout ouvrage) devra démontrer que l'aménagement du lot sera fait en respect de la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

16-04-131

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2014-00030 – CRÉATION DES LOTS 5 622 849 ET 5 622 850 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME GISELA POTTHAST

ATTENDU QUE madame Gisela Potthast a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 622 849 et 5 622 850 du cadastre du Québec à partir du lot rénové 4 234 572 du cadastre du Québec (ancienne partie du lot 807 du cadastre du Canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10247, minute 3492, en date du 14 novembre 2014, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 622 849 représente le nouveau lot résidentiel où est implantée la résidence du 478, route du Nord et le lot 5 622 850 est le nouveau lot de la terre agricole sur laquelle y est rattachée la résidence du 484, route du Nord;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastre est rendu possible en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) qui permettent qu'un lot résidentiel pouvant avoir une superficie d'un demi-hectare peut être détaché de la terre agricole lorsque la résidence y étant implantée et son chemin d'accès avant l'entrée en vigueur de cette loi et ainsi bénéficient de ce privilège;

ATTENDU QUE le nouveau lot résidentiel à être détachée de la terre agricole aura de manière exceptionnelle une superficie de 1,0666 hectare (10 666,10 mètres carrés) qui est justifiée en raison que le chemin d'accès à la résidence à une longueur de plus de 900 mètres;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale est rendu possible en vertu de la décision numéro 409192 émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et de la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-028 touchant le lot projeté 5 622 849 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux ou en espaces naturels, de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé, par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 361,60 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-04-132

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) AFIN D'UTILISER À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE UNE SUPERFICIE DE 7 502,8 MÈTRES CARRÉS, CORRESPONDANT AU LOT 4 422 453 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET D'Y PERMETTRE UN « ÉTABLISSEMENT D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE MACHINERIE LOURDE » AU 130, MONTÉE LA BRANCHE – MONSIEUR CLAUDE BARIL POUR ET AU NOM DE PRODUITS FORESTIERS CLAUDE BARIL

ATTENDU QUE la demande déposée par le demandeur, monsieur Claude Baril, afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 7 502,8 mètres carrés, correspondant au lot 4 422 453 du cadastre du Québec, et d'y permettre un «établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde»;

ATTENDU QUE la présente demande vise la conversion du commerce de «services techniques et réparations diverses en électricité» en un «établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde» sur la propriété visée;

ATTENDU QUE le projet du demandeur est d'acquérir la propriété située au 130, montée La Branche appartenant à Gestion immobilière BC Inc. afin d'y aménager son entreprise Les produits forestiers Claude Baril sous l'usage «établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde»;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande se situe dans la zone agricole A-136, qui est en zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le futur acquéreur, en l'occurrence monsieur Claude Baril pour et au nom de Produits forestiers Claude Baril, souhaite aménager son entreprise d'«entretien et réparation de machinerie lourde» à même le lot 4 422 453 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QU'UNE démarche d'amendement à la réglementation de zonage a été initiée de concert que la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'usage d'«Établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde»;

ATTENDU QUE cette propriété à vocation commerciale a fait l'objet de décisions antérieures délivrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que des usages de commerce soient autorisés particulièrement sur le lot 4 422 453 du cadastre du Québec (identifié comme le lot 588-1 et une partie du lot 588 du cadastre du canton de Chatham);

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

ATTENDU QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, monsieur Claude Baril devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron appuyé, par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, une superficie de 7 502,8 mètres carrés, correspondant au lot 4 422 453 du cadastre du Québec et qui vise la conversion du commerce de services techniques et de réparation diverse en électricité en un «établissement d'entretien et de réparation de machinerie lourde»

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

16-04-133

DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AJOUT DE SIGNALISATION DE DANGER POUR PRÉSENCE D'AUTOBUS SCOLAIRES SUR LA ROUTE DU CANTON (ROUTE 148), SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DANS LE SECTEUR DE SAINT-PHILIPPE EST – ENTRE LE 4 ET LE 126, ROUTE DU CANTON

CONSIDÉRANT une requête de citoyens afin de faire ajouter de la signalisation de présence de danger pour présence d'arrêts d'autobus scolaire sur un tronçon de la route du Canton (148), située dans le secteur de Saint-Philippe Est, toutes directions, entre le 4 et le 126, route du Canton;

CONSIDÉRANT QU'il y a 3 circuits d'autobus qui embarquent et débarquent un total de 24 élèves âgés entre 5 et 17 ans;

CONSIDÉRANT QU'actuellement la vitesse de ce tronçon est d'une limite de 70 km/heure, sur toute la longueur visée par la présente demande;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà des observations, sur ce tronçon de non-respect de la limite de vitesse affichée;

CONSIDÉRANT QUE cette requête a été analysée par les membres du comité de circulation et du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à améliorer la sécurité du transport scolaire sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de formuler une demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) afin qu'une analyse soit effectuée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc appuyé, par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de procéder à l'analyse de la demande d'ajout de panneau de danger pour présence d'autobus scolaires sur la route du Canton (route 148), toutes directions, entre le 4 et le 126, route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

16-04-134

AUTORISATION DE POURSUITE DU PROJET D'IMPLANTATION – PROJET D'IDENTIFICATION CIVIQUE – RÉFÉRENCE BORNES 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE le projet d'identification civique des propriétés, aussi appelé « Borne 9-1-1 », a débuté dans le secteur 1(Sud de la route du Canton) et 4 (Pine Hill), afin d'améliorer le temps de réponse des services d'urgence, en améliorant ainsi la visibilité des adresses en secteur moins urbanisé;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs à prioriser ont fortement été recommandés par le Service de sécurité incendie, faisant suite à des recherches d'adresses lors d'appels d'urgence, notamment, en secteurs ruraux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre l'implantation de ces plaquettes d'identification;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie du Programme triennal d'immobilisation depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet a pu être subventionnée pour un montant de 25 000,00 \$, par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, volet 2015-2016;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 dudit projet pourrait toucher les secteurs 3 et 2, pour un total d'environ 1 900 adresses;

CONSIDÉRANT QUE les prix sont fixes pour 2016, à savoir :

Plaquette, roc, poteau, quincaillerie, installation et taxes : 54,61 \$, par adresse.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé pour la phase 1, à la majorité des installations par elle-même, ce qui a réduit considérablement les frais d'environ 30 %;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron appuyé, par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la poursuite du projet d'implantation des « Bornes 9-1-1 », pour les secteurs 2 et 3, pour une quantité de plus ou moins 1 900 plaquettes, le tout installé par des employés municipaux.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, à présenter à nouveau ce projet pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'obtention d'une subvention pouvant aller jusqu'à 25 000,00 \$ afin de réduire les coûts de ce projet, pour le volet 2016-2017;

QUE cette dépense soit facturée aux bénéficiaires utilisateurs, à même le compte de taxe annuel.

Monsieur Martin Charron, maire suppléant demande le vote :

Pour :

Madame Catherine Trickey, conseillère;

Monsieur Louis Quevillon, conseiller;

Monsieur Yvan Caron, conseiller;

Monsieur Michel Brisson, conseiller.

Contre :

Monsieur Martin Charron, maire suppléant;

Monsieur Pierre Leclerc, conseiller

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-04-135

**RÉSULTATS – D’APPEL D’OFFRES PUBLIC POUR LE
MARQUAGE SUR CHAUSSÉE DE CERTAINES RUES –
OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT un processus d’appel d’offres public effectué;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises spécialisées dans le domaine du marquage sur chaussées ont présenté une offre pour l’année 2016;

CONSIDÉRANT les offres obtenus :

- Ligne Maska

24 443,88 \$, incluant toutes les taxes applicables;

- Lignco Sigma

30 893,87 \$, incluant toutes les taxes applicables

- Signalisations R.C.

27 753,82 \$, incluant toutes les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE cette dépense en est une récurrente annuelle et est prévue au budget d’opération du Service des travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT les résultats de l’appel d’offres public pour le marquage sur chaussées pour la saison 2016 du plus bas soumissionnaire conforme; à savoir :

« *Lignes Maska (9254-8783 Québec inc)* » :

24 443,88 \$, incluant toutes les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé, par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour le marquage sur chaussées pour la saison 2016, soit « *Lignes Maska (9254-8783 Québec inc)* » pour un montant de 24 443,88 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense de 24 443,88 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit imputée au poste budgétaire numéro 02-320-00-522.

Adoptée à l’unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA

Le maire suppléant, monsieur Martin Charron fait état des déclarations des deux anciens mairesse/maire parues dans un journal local.

Il tient à préciser que le Conseil actuel va très bien et que le Conseil municipal a mis en place de nombreuses mesures qui permettent maintenant des échanges et des débats respectueux ainsi qu'un décorum digne du travail d'un élu.

Un communiqué, en ce sens, sera publié sous peu décrivant les réalisations déjà effectuées.

Il souhaite à tous les futurs candidats une belle campagne électorale.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20h30 à 20h50 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire suppléant, leur répond.

16-04-136

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h50 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Martin Charron,
Maire suppléant

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier